MINISTER OF CANADIAN HERITAGE
ACTION PLAN IN RESPONSE TO THE REPORT OF THE PANEL ON THE ECOLOGICAL INTEGRITY OF CANADA'S NATIONAL PARKS

One of the federal government's important Red Book commitments in 1997 was to establish an expert panel to provide advice on maintaining the ecological integrity in Canada's national parks.

After the lessons of the Banff-Bow Valley Study and the subsequent strong actions taken in the Banff Community Plan and the Banff National Park management plan, a national review was clearly needed.

The panel has concluded that our national parks are under serious threat from stresses originating both inside and outside the parks, and that unless action is taken now, deterioration across the whole park system will continue.

This landmark report is a call to action for Parks Canada and for all Canadians to live up to our collective responsibility to protect the existing national parks and to expand the parks system.

In response to the Panel's report, the following immediate and longer-term actions are being announced to make ecological integrity our clear priority. This is the best way to ensure that current and future generations of Canadians and other visitors can continue to enjoy a natural experience in our national parks and derive the many social, environmental and economic benefits they provide.

Making Ecological Integrity Central in Legislation and Policy

- We will move ahead with Parliamentary consideration of proposed amendments in the *Canada National Parks Act,* introduced on March 1st, to reconfirm that maintaining ecological integrity is the first priority.
  - The Act will also formally establish seven new national parks (Wapusk, Aulavik, Gros Morne, Grasslands, Quttinirpaaq, Sirmilik and Auyuittuq) and one park reserve (Pacific Rim) and streamline the process for establishing new national parks.

- We will work with Parks Canada employees and other partners to develop a Charter for the Parks Canada Agency that sets out the core values of the organization centred around protection of ecological integrity in national parks.
  - A draft of the Charter will be completed for review at the Parks Canada Round Table to be held before the end of this year.

.../2

- We will ensure that ecological integrity is central to the reports to Parliament which are required under the *Parks Canada Agency Act.*
  - The next State of the Parks Report will be tabled in Parliament later this year.

- We will accelerate the legal designation of wilderness areas in national parks across the system.
  - The designation of wilderness areas in the Banff, Jasper, Yoho and Kootenay national parks will be completed by June 2000.

Building Partnerships for Ecological Integrity

- We will work to improve relationships and cooperative activities with Aboriginal people, particularly at the local level; continue to respect existing Aboriginal and treaty rights; and find new ways to work with Aboriginal people toward common goals of conservation, education and economic development.
  - The Agreement signed this week with the Smith Landing First Nation regarding Treaty Land Entitlement in Wood Buffalo National Park of Canada is one example.

- We will work collaboratively with federal, provincial, territorial and Aboriginal government agencies to build partnerships for effective ecosystem-based management by participating in regional planning processes, biosphere reserves, model forests and World Heritage initiatives.
  - Pacific Rim National Park Reserve will be a core protected area in the recently announced UNESCO biosphere reserve in the Clayoquot Sound region.

- We will advance park values more actively by participating in local and regional processes which may affect the ecological integrity of national parks, and by building partnerships and cooperative arrangements that respect constitutionally-defined jurisdictions.
  - Parks Canada has recently been asked by the Province of Newfoundland and Labrador to participate in the environmental assessment of proposed forestry activities adjacent to Gros Morne National Park.

- We will work with those who market and use national parks to ensure an understanding of the ecological integrity mandate so that we attract park visitors to the right place, at the right time, in the right numbers and with the right expectations.

.../3

- We will seek the required funding to expand the national parks system in collaboration with provincial/territorial governments, Aboriginal organizations, local communities, industries, private citizens and NGO's.
  - The Agreement signed last August with Nunavut and the Qikiqtani Inuit Association establishing three national parks in Nunavut is an example.

- We will collaborate with provinces and territories toward the completion of Canada's family of parks and protected areas.
  - Canada's Parks Ministers have agreed to make a public report this summer on the implementation of their 1992 Statement of Commitment and the next steps to be taken.

Planning for Ecological Integrity

- We will revise the Parks Canada Guide for Management Planning:
  - to clearly define ecological integrity as the core of national park management plans;
  - to require a 5-year State of the Park Report for each park; and
  - to provide for an Annual Management Plan Implementation Report.

- We will review the appropriateness of visitor activities during the park management planning process with public consultation.
  - We will continue to encourage Canadians to visit, appreciate and enjoy their national parks - in ways that leave them unimpaired for future generations.
  - There is no intention of removing historic uses such as existing golf courses and ski hills; they will be carefully managed to mitigate and reduce their impacts.

- New management plans for Jasper, Yoho, Kootenay and Waterton Lakes National Parks, as well as community plans for each of the park communities, will be approved in the near future.
  - There have been extensive public consultations in the preparation of these plans and they will be consistent with the Panel recommendations.

- The report of the Panel on Outlying Commercial Accommodations in the mountain national parks will be released in the near future and will be reviewed in the context of the Ecological Panel Report.

.../4

- We will ensure that maintenance of ecological integrity is the primary consideration in Parks Canada's assessment of any capital redevelopment of facilities, accommodations and infrastructure belonging to both Parks Canada and to private or commercial operators. Accordingly, capital redevelopments should:
  - be consistent with Park Management Plans, Community Plans and park establishment agreements;
  - be based on a needs analysis for that facility, accommodation and/or supporting infrastructure and be acceptable in the context of current ecological understanding;
  - respect clearly-established limits on development and contain the facility footprint within these limits;
  - contribute to visitor appreciation and understanding of national parks;
  - protect cultural heritage;
  - demonstrate leadership in environmental management;
  - provide adequate staff accommodation; and
  - comply with environmental assessment obligations including consideration of cumulative effects and environmental management systems (EMS) to achieve no net negative environmental impact.

Renewal of Parks Canada to Support the Ecological Integrity Mandate

- We will establish the position of Executive Director, Ecological Integrity.
  - This will be a full member of the Parks Canada Executive Board; will be the national functional leader for ecological integrity across the organization; will recommend the national science strategy; and will make regular reports on ecological integrity to the Board.

- We will ensure that adequate scientific advice is provided in decision-making at all management levels in Parks Canada.

- We will reinforce the responsibilities and accountability of Parks Canada managers with respect to ecological integrity.

- We will develop a national training and orientation program in ecological integrity for Parks Canada staff, managers and partners.
  - This program will be implemented over the next two years.

- Parks Canada managers will facilitate an open discussion with staff about the implementation of this response to the Panel report.
  - The ecological integrity training program will build on this dialogue.

.../5

Next Steps

- We will evaluate the Panel's detailed recommendations and develop longer term implementation strategies and related funding requirements for government consideration.
  - This will include a national science strategy focussing on organizational and staffing requirements within Parks Canada and formal connections with universities and other science-based agencies.
  - Implementation will require committed, long term funding beyond Parks Canada's current budget.

- The Chief Executive Officer, Parks Canada, will report publicly on Parks Canada's responses to the Panel Report at the Parks Canada Round Table to be held before the end of this year.

BACKGROUNDER

EVOLUTION OF ECOLOGICAL INTEGRITY IN THE NATIONAL PARKS OF CANADA

1885 Canada's first national park, Banff National Park, is created.

1911 The Dominion Parks Branch, the World's first national park service, is created.

1930 Canada's first *National Parks Act* is passed in Parliament.

1937 First federal-provincial agreement to establish a national park: Prince Edward Island National Park.

1964 First comprehensive statement of national parks policy is tabled in the House of Commons.

1971 First National Park System Plan is approved.

1976 Canada signs the World Heritage Convention.

1979 Parks Canada introduces Ecological Integrity as a guiding principle.

1984 Canadian Rocky Mountain Parks World Heritage Site is established.

1988 Amendment to the *National Parks Act* formalizes the principle of Ecological Integrity.

1992 Canada signs United Nations Convention on Biological Diversity, (Rio de Janeiro).

1993 Gwaii Haanas Agreement establishes the terms of an unprecedented co-management agreement between the federal government and the Haida Nation.

1994 Minister of Canadian Heritage tables first *State of the Parks Report* in Parliament.

1996 Minister of Canadian Heritage approves First System Plan for National Marine Conservation Areas; Banff-Bow Valley Study sets a new benchmark for ecological management in Canada.

1997 Government commits to "maintain the long-term ecological integrity of our national parks" in *Securing our Future Together* ("Red Book II").

1998 Minister of Canadian Heritage tables 1997 *State of the Parks Report* in Parliament.

.../2

1998 Minister of Canadian Heritage announces moratorium on commercial development outside of park communities within National Parks; Minister establishes Panel on Outlying Commercial Accommodation (OCA) for the Mountain Parks; Saguenay St-Laurent Marine Park Act passed; Minister signs agreement with PEI to add Greenwich Dunes area to PEI National Park; Minister appoints Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks; *Parks Canada Agency Act* is proclaimed.

1999 Minister of Canadian Heritage receives recommendation on ski area guidelines from Panel on Outlying Commercial Accommodations (OCA); Draft guidelines for ski areas in Rocky Mountain Parks are released; Minister approves Field Community Plan.

Minister signs Nunavut Inuit Impact and Benefits Agreement to establish three Arctic Parks; Canada's southern-most point, Middle Island, is purchased and added to Point Pelee National Park of Canada.

Kejimkujik National Park of Canada receives Gold Leaf Award from the Canadian Council on Ecological Areas; Minister of Canadian Heritage introduces *Marine Conservation Legislation* (Bill C-8) in Parliament.

2000 Federal budget proposes additional capital gains exemption for the donation of ecologically sensitive lands and easements; Minister of Canadian Heritage introduces revised *Canada National Parks* Bill (Bill C-27); Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks reports to Minister of Canadian Heritage; Minister announces a series of immediate actions to protect the ecological integrity of the national parks of Canada.

BACKGROUNDER

SCIENCE AS A KEY ELEMENT OF PARK MANAGEMENT AND EDUCATION

> *"There is increasing realization that simply designating an area is not enough to protect it. Parks must be established and managed in new ways if they are to protect Canada's wild ecosystems in the long term."* – Parks Canada Web Site (www.parkscanada.gc.ca)

Canada's 39 national parks encompass almost a quarter of a million square kilometres, or about 2% of Canada's land mass. This system currently embraces many of the unique ecosystems in Canada and attracts over 14 million visitors per year. Supporting the management of our national parks is a cadre of staff grounded in the natural and social sciences – foresters, plant and wildlife biologists, botanists, naturalists, geographers, statisticians, wardens, interpretation officers, managers and administrative personnel – whose work it is to preserve, protect and promote the ecological integrity of Canada's national parks.

While science did not figure prominently in the parks' early history, a range of pressures from land use and other environmental changes and the growth of tourism and commercial and residential development in the parks have spurred research. It is now clear that science must and can play a fundamental role in maintaining ecological integrity.

Beginning in the 1980s, Parks Canada slowly upgraded its internal scientific capacity, hiring some wardens with university training and establishing dedicated park ecologists in the east and, more recently, conservation biologists in the west. Also, considerable science is delivered by other organizations. Today, the role of science in park management is increasing, but further progress will be required.

Here are some recent examples of science in action in the national parks of Canada.

DNA Analysis

A significant investment in 1993 and subsequent support by Parks Canada towards the launch of a DNA analysis and tissue repository laboratory at the University of Alberta has amassed critical information on population of bears, trout, buffalo, caribou and other species across Canada. This information is useful not only for forensic purposes in fighting poaching incidents in national parks but as a fundamental building block to understanding species population distributions and relationships. The resulting DNA information on grizzly bears in the Mountain Parks and adjoining Provinces of Alberta and British Columbia is the cornerstone to the bear conservation programs among the three jurisdictions.

.../2

Kouchibouguac National Park of Canada

The right of local people to practice some traditional activities such as clam harvesting is recognized in Kouchibouguac National Park of Canada. Early in the past decade, several clam population surveys demonstrated an overharvesting problem that led to closure and a resulting loss of income for some harvesters. A subsequent monitoring program using a differential Global Positioning System, traditional knowledge of local harvesters, and a Geographic Information System, produced a distribution map of clam beds along with densities and age class distribution. As a result, a rotation type of harvesting is being implemented based on the sound predictions of the recruitment level of each bed and thus potential for harvest while protecting the clam populations.

La Mauricie National Park of Canada

In 1990, La Mauricie National Park of Canada organized a workshop that laid the foundation for the Park's current fire management program. The program was developed based on groundbreaking research on the natural role of fire. Drawing on the expertise of numerous partners from federal and provincial agencies and universities, a series of controlled burns was performed in a bid to regenerate fire-dependent plants.

Monitoring of white pine in prescribed burn areas is providing foresters with important information on how to regenerate white pine. Their research is being shared widely and is now being applied outside the Park in the regeneration of white and red pine for commercial purposes.

Point Pelee National Park of Canada

Prior to 1970, a large portion of what is now part of the Park was intensively farmed lands, including privately-owned apple orchards. Park staff began to wonder if the disappearance of reptiles and amphibians from Pelee was in any way linked to the persisting presence of previously applied pesticides.

By the early 1990s, research by the Canada Centre for Inland Waters and the Great Lakes Institute for Environmental Research of the University of Windsor had confirmed the presence of dangerously high levels of DDT in soil and sediment samples at three sites in the Park. Parks Canada moved quickly to protect both its visitors and staff by restricting access to the most heavily contaminated areas and by relocating facilities.

Ivvavik National Park of Canada

Surveys conducted by the Geological Survey of Canada with support from Parks Canada are helping archeologists and other scientists to monitor and salvage important cultural sites in the Arctic along the Beaufort Sea. Included is an area within Ivvavik National Park in the Yukon.

.../3

By determining the rate of coastal erosion, planners, acting with the Department of National Defence, were able to plan the clean-up of the Komakuk Beach DEW Line station, including the determination of which landfills to remove or leave untouched.

Kluane National Park of Canada

A 1996 Wilderness Study found that visitors to the Alsek River valley in Kluane National Park in the Yukon strongly supported the preservation of the Park's natural environment and cherished its undisturbed ecosystems and pristine views.

This social science research strongly re-endorsed the primary objective to maintain the Park's wilderness character through the use of designated campsites and the establishment of people-free wildlife corridors. Together, these measures are helping to conserve Kluane's ecological integrity.

Gwaii Haanas National Park Reserve of Canada

Parks Canada is putting science, including traditional ecological knowledge, to work in British Columbia's Queen Charlotte Islands at Gwaii Haanas National Park Reserve of Canada to repair some of the unforeseen consequences of human intrusion in nature.

On Skung Gwaii, one of the islands where deer were introduced, control and restoration projects have already been initiated. Elsewhere, Parks Canada scientists are working to document plant species in order to determine if they too need a helping hand to bounce back from overgrazing, while documenting the rich oral history of the Haida people and their medicinal, spiritual and everyday use of local plants.

- 30 -

BACKGROUNDER

LIMITS TO DEVELOPMENT IN NATIONAL PARKS OF CANADA

The Panel on Ecological Integrity in Canada's National Parks heard the Canadian public clearly say that there must be limits to growth in national parks. Parks Canada has heard this message as well. In recent years, Parks Canada has taken decisive steps to ensure that growth and development is managed to ensure balance with the long-term health of national parks.

Recent Initiatives:

- The Banff - Bow Valley task force was established in 1994 to provide recommendations for the long-term management of the Banff Bow Valley in order to maintain its ecological integrity, while allowing appropriate levels of development and access for visitors.

- In 1996, Minister Copps released the results of the Banff - Bow Valley Study which demonstrated the effects of development on ecological integrity are cumulative and not immediately visible. At that time, Minister Copps announced that no new land would be made available for commercial development in Banff National Park. In addition, Minister Copps announced specific measures to restore the Cascade Wildlife Corridor.

- The response to the recommendations of the Banff - Bow Valley Study were confirmed in the Banff National Park Management Plan tabled in April 1997. The management plan included the following actions:
  - establish ecological integrity as the number one priority
  - establish measurable ecological integrity indicators
  - set the framework for limits to development
  - provide clear direction for appropriate use

- On June 26, 1998, Minister Copps announced:
  - a legislative framework which would set legal boundaries for each of the seven national park communities, establish permanent caps on commercial development, and require a no net negative environmental impact principle in all future community plans,
  - direction to complete community plans for national park communities which would provide a strategy for the management of growth.

- In October 1998, the creation of a panel was announced to examine the nature, scale and rate of development for outlying commercial accommodations (OCAs) in the Rocky Mountain national parks. The OCA Panel report will be released in the near future.

  The OCA Panel was also given responsibility for a public review of draft guidelines for ski areas in the Rocky Mountain national parks. In April 1999, direction for ski area guidelines was announced which ensures ski area management will be consistent with the principles of appropriate use; clear limits to development; management practices reflecting their location in a national park; and, no net negative environmental impact.

.../2

- In November 1998, the creation of the Panel on Ecological Integrity in Canada's National Parks was announced. The Panel's objective was created to assess the approach Parks Canada is taking to maintain the ecological integrity of Canada's National Parks.

All of these initiatives have developed through public consultation. The Banff - Bow Valley Study and the Banff National Park Management Plan represent the most extensive public consultation ever undertaken by Parks Canada.

Collectively, these initiatives position Parks Canada to begin the 21st century with the tools necessary to achieve the expectations of Canadians and the world for national parks in Canada. Parks Canada's objective is to maintain and restore ecological integrity so that future generations can continue to enjoy and appreciate this natural heritage.

-30-

LE PLAN D'ACTION DE LA MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN EN RÉPONSE AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DES PARCS NATIONAUX DU CANADA

Un des principaux engagements pris par le gouvernement fédéral dans le Livre rouge de 1997 était l'établissement d'une commission d'experts formée pour conseiller le gouvernement sur le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.

Après les leçons tirées de l'Étude de la vallée de Bow (Banff) et les mesures énergiques prises dans le plan communautaire de Banff et le plan directeur du parc national Banff, un examen à l'échelle nationale était manifestement devenu nécessaire.

La Commission en est venue à la conclusion que nos parcs nationaux sont sérieusement menacés par des pressions qui tirent leurs sources tant de l'intérieur que de l'extérieur des parcs et que, si nous n'agissons pas avec célérité, la détérioration se poursuivra dans l'ensemble du réseau.

Ce rapport marquant constitue un cri de ralliement pour Parcs Canada et toute la population canadienne afin que nous prenions en charge nos responsabilités envers la protection de nos parcs nationaux existants et l'expansion du réseau des parcs.

En réponse au rapport de la Commission, les mesures suivantes à court et moyen termes ont été rendues publiques afin de placer très clairement l'intégrité écologique en tête des priorités. C'est la meilleure façon d'assurer que les générations actuelles et futures d'ici et d'ailleurs pourront continuer à bénéficier de la nature dans nos parcs nationaux et à tirer profit des nombreux avantages sociaux, environnementaux et économiques qu'ils engendrent.

Placer l'intégrité écologique au centre de la législation et des politiques

- Nous irons de l'avant avec l'examen par le Parlement des modifications proposées dans *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, qui ont été déposées à la Chambre des communes le 1er mars et qui réaffirment que l'intégrité écologique est la première priorité.
  - La Loi établira officiellement sept nouveaux parcs nationaux (Wapusk, Aulavik, Gros-Morne, des Prairies, Quttinirpaaq, Smirlik et Auyuittuq) ainsi qu'une nouvelle réserve de parc national (Pacific Rim), en plus de rationaliser le processus de création de nouveaux parcs nationaux.

.../2

- Nous collaborerons avec les employés de Parcs Canada et nos autres partenaires afin de rédiger une Charte de l'Agence Parcs Canada qui énoncera les principales valeurs de l'organisation et qui sera axée sur le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux.
  - Une ébauche de cette charte sera prête pour être soumise à l'examen du Forum de Parcs Canada qui doit se tenir plus tard cette année.

- Nous veillerons à ce que l'intégrité écologique soit au centre des priorités quant au contenu des rapports déposés au Parlement en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.
  - Le prochain Rapport sur l'état des parcs sera déposé au Parlement plus tard durant l'année.

- Nous accélérerons la désignation officielle des réserves intégrales dans les parcs nationaux du réseau.
  - La désignation des réserves intégrales dans les parcs nationaux Banff, Jasper, Yoho et Kootenay sera menée à bien d'ici le mois de juin 2000.

Créer des partenariats pour l'intégrité écologique

- Nous nous appliquerons à raffermir les liens et à augmenter nos activités coopératives avec les peuples autochtones, plus particulièrement au niveau local; à continuer de respecter les droits autochtones et les traités existants; et à trouver de nouvelles façons de collaborer avec les peuples autochtones en vue d'atteindre les objectifs communs que constituent la conservation et le développement économique.
  - L'entente conclue cette semaine avec la nation de Smith Landing à l'égard de droits fonciers issus de traités dans le parc national Wood Buffalo du Canada est un exemple à cet effet.

- Nous oeuvrerons de concert avec les organismes gouvernementaux fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones afin d'établir des partenariats en vue d'assurer une gestion axée sur les écosystèmes qui s'appuie sur une participation active aux initiatives de planification régionale, aux réserves de la biosphère, aux forêts modèles et aux initiatives liées au patrimoine mondial.
  - La réserve de parc national Pacific Rim sera une aire centrale protégée dans la nouvelle réserve de la biosphère annoncée par l'UNESCO dans la région de la baie Clayoquot.

.../3

- Nous ferons davantage progresser l'intérêt des parcs en prenant une part active aux processus locaux et régionaux susceptibles de provoquer des impacts sur l'intégrité écologique des parcs nationaux et en établissant de nouveaux partenariats et arrangements coopératifs qui respectent les juridictions constitutionnelles de chacun.
  - La province de Terre-Neuve et du Labrador a récemment demandé à Parcs Canada de participer à l'évaluation des impacts environnementaux des activités forestières proposées en bordure du parc national du Gros-Morne.

- Nous collaborerons avec les responsables de la mise en marché des parcs nationaux et avec ceux qui fréquentent ces endroits spéciaux pour susciter une meilleure compréhension du mandat relatif à l'intégrité écologique des parcs de manière à attirer la bonne proportion de visiteurs dotés d'attentes réalistes, dans les bons endroits et aux bons moments.

- Nous chercherons à financer l'expansion du réseau de parcs nationaux en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes autochtones, les collectivités locales, l'industrie, des particuliers et les ONG.
  - L'entente portant sur l'établissement de trois parcs nationaux au Nunavut, qui a été conclue en août dernier avec le Nunavut et la *Qikiqtani Inuit Association*, offre un bon exemple à cet effet.

- Nous collaborerons avec les provinces et les territoires au parachèvement de la grande famille des parcs et aires protégées.
  - Les ministres canadiens responsables des parcs ont convenu de présenter cet été un rapport public sur la mise en oeuvre de leur Énoncé d'engagement de 1992 et sur les prochaines étapes à suivre.

Une planification centrée sur l'intégrité écologique

- Nous réviserons le Manuel du processus de planification de la gestion des parcs nationaux de manière à :
  - y intégrer sans équivoque la notion d'intégrité écologique comme élément central des plans de gestion des parcs nationaux;
  - y exiger un rapport quinquennal de la situation de chacun des parcs; et
  - y exiger un rapport annuel sur la mise en oeuvre du plan de gestion.

.../4

- Nous examinerons par l'entremise de consultations publiques la pertinence de maintenir les activités pendant le processus de planification de la gestion des parcs.
  - Nous continuerons d'encourager les Canadiennes et les Canadiens à visiter leurs parcs nationaux, à mieux les apprécier et à en jouir, mais d'une façon qui laisse ces endroits spéciaux intacts pour les futures générations.
  - Il n'est pas question de révoquer les usages historiques, tels les terrains de golf et les stations de ski. Ils seront plutôt gérés prudemment de manière à atténuer, voire à éliminer les impacts négatifs.

- De nouveaux plans de gestion pour les parcs nationaux Jasper, Yoho, Kootenay et des lacs-Waterton, ainsi que de nouveaux plans communautaires pour chacune des collectivités de parc seront très bientôt approuvés.
  - De vastes consultations publiques ont été menées pour étayer la préparation de ces plans. Ces documents seront conformes aux recommandations de la Commission.

- Le rapport de la Commission sur les logements commerciaux périphériques des parcs nationaux des Rocheuses sera bientôt rendu public et sera revu selon la perspective du rapport de la Commission sur l'intégrité écologique.

- Nous veillerons à ce que le maintien de l'intégrité écologique soit la première considération lors de l'évaluation de tout réaménagement important d'installations, de lieux d'hébergement ou d'infrastructures appartenant tant à Parcs Canada qu'aux particuliers ou aux exploitants d'entreprises. En conséquence, les réaménagements importants devraient :
  - être cohérents avec les plans de gestion des parcs, les plans communautaires et les ententes d'établissement de parc;
  - s'appuyer sur l'analyse des besoins d'une telle installation, d'un tel lieu d'hébergement ou d'une telle infrastructure de soutien et s'avérer acceptable en vertu de notre compréhension actuelle de l'écologie;
  - respecter les limites clairement établies en matière de développement et contenir le tracé des installations à l'intérieur de ces limites;
  - contribuer à l'appréciation des visiteurs des parcs nationaux et à leur compréhension;
  - protéger le patrimoine culturel;
  - faire preuve de leadership en matière de gestion de l'environnement;
  - fournir un logement adéquat au personnel;
  - se conformer aux exigences d'évaluation environnementale, y compris la considération des effets cumulatifs et à celles du SGE (le Service de la gestion de l'environnement) afin d'en arriver à ne provoquer aucun impact environnemental négatif net.

.../5

Le renouvellement de Parcs Canada en soutien de son mandat sur l'intégrité écologique

- Nous créerons le poste de directeur exécutif, Intégrité écologique.
  - Son titulaire sera membre de plein droit du Comité exécutif de Parcs Canada. Sa fonction en fera le responsable national de intégrité écologique pour toute l'organisation. Il recommandera une stratégie scientifique nationale et fera régulièrement rapport au Comité de la situation de l'intégrité écologique.

- Nous veillerons à diffuser les informations scientifiques pertinentes à la prise de décision à chacun des paliers de gestion de Parcs Canada.

- Nous renforcerons les responsabilités et l'imputabilité des gestionnaires de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique.

- Nous développerons et mettrons en oeuvre un programme de formation et d'orientation en matière d'intégrité écologique destiné au personnel de Parcs Canada, à ses gestionnaires ainsi qu'à ses partenaires.

- Les gestionnaires de Parcs Canada engageront une discussion ouverte avec le personnel portant sur la mise en oeuvre de cette réponse au rapport de la Commission.
  - Le programme de formation en intégrité écologique s'inspirera de cette discussion.

Les prochaines étapes

- Nous examinerons les recommandations détaillées de la Commission et déterminerons des stratégies de mise en oeuvre à plus long terme et des niveaux de financement adéquats que nous soumettrons à la considération du gouvernement.
  - Cela comprendra une stratégie scientifique nationale qui tiendra compte des exigences en termes d'organisation et de ressources humaines de Parcs Canada et qui établira des liens formels avec les universités et les autres organismes scientifiques.
  - La mise en oeuvre de ces mesures exigera un engagement financier à long terme qui va bien au-delà du budget actuel de Parcs Canada.

- Le directeur général de l'Agence Parcs Canada rendra publique la réponse de l'Agence au rapport de la Commission lors du Forum de Parcs Canada qui se tiendra avant la fin de la présente année.

FICHE D'INFORMATION

ÉVOLUTION DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE DANS LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

1885 Création du premier parc national du Canada, le parc national Banff.

1911 Création du premier service de parcs nationaux au monde, la Division des parcs du Dominion.

1930 La première *Loi sur les parcs nationaux* est adoptée par le Parlement.

1937 Premier accord fédéral-provincial visant l'établissement d'un parc national, le parc national de l'île-du-Prince-Édouard.

1964 Un premier énoncé de politique exhaustive sur les parcs nationaux est déposé à la Chambre des communes.

1971 Adoption du premier plan de réseau des parcs nationaux.

1976 Le Canada devient signataire de la Convention du patrimoine mondial.

1979 Parcs Canada établit la notion d'intégrité écologique comme principe directeur.

1984 Inscription du site des parcs des Rocheuses canadiennes à la liste du patrimoine mondial.

1988 Modifications à la *Loi sur les parcs nationaux* afin d'officialiser le principe de l'intégrité écologique.

1992 Le Canada devient signataire de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité. (Rio de Janeiro)

1993 L'entente Gwaii Haanas établit les termes d'un accord de cogestion sans précédent entre le gouvernement fédéral et la nation Haïda.

1994 Le ministre du Patrimoine canadien dépose le premier *Rapport sur l'état des parcs* au Parlement.

1996 Le ministre du Patrimoine canadien approuve le premier plan de réseau des aires marines nationales de conservation. Le groupe d'étude sur la vallée de Bow (Banff) établit de nouvelles balises pour la gestion écologique au Canada.

1997 Dans *Bâtir notre avenir ensemble* (le Livre rouge II), le gouvernement indique qu'il « s'emploiera à préserver l'intégrité écologique de nos parcs nationaux ».

.../2

1998 La ministre du Patrimoine canadien dépose au Parlement le *Rapport sur l'état des parcs 1997*.

1998 La ministre du Patrimoine canadien annonce un moratoire sur le développement commercial en périphérie des collectivités situées dans les parcs nationaux du Canada. La ministre met sur pied le Groupe d'experts sur l'aménagement des locaux commerciaux périphériques dans les parcs des Rocheuses. La *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent* est promulguée. La ministre signe l'entente avec l'Île-du-Prince-Édouard pour l'ajout de la zone des dunes de Greenwich au parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard. La ministre nomme les membres de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux. La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* est proclamée.

1999 Le Groupe d'experts sur l'aménagement des locaux périphériques dans les parcs des Rocheuses remet à la ministre du Patrimoine canadien ses recommandations en matière de lignes directrices pour les stations de ski. Des ébauches de lignes directrices pour les stations de ski situées dans les parcs des Rocheuses sont rendues publiques. La ministre approuve le plan communautaire de Field.

La ministre signe l'Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuit afin d'établir trois parcs dans l'Arctique. L'île Middle, le point le plus méridional du Canada, est achetée et ajoutée au parc national du Canada de la Pointe-Pelée.

Le Conseil canadien des aires écologiques décerne son prix Feuille d'or au parc national du Canada Kejimkujik. La ministre du Patrimoine canadien dépose le projet de loi C-8 concernant les aires marines de conservation au Parlement.

2000 Le budget fédéral propose des exemptions supplémentaires au gain en capital relativement au don de terres et de servitudes écosensibles. La ministre du Patrimoine canadien dépose un nouveau projet de loi sur les parcs nationaux du Canada (projet de loi C-27). La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada présente son rapport à la ministre du Patrimoine canadien. La ministre procède à l'annonce d'un train de mesures visant à protéger l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.

FICHE D'INFORMATION

LA SCIENCE : UN ÉLÉMENT CAPITAL POUR LA CONNAISSANCE ET LA GESTION DES PARCS

« Il est de plus en plus manifeste que la simple désignation d'une aire ne suffit pas à assurer sa protection. Les parcs doivent être créés et gérés de façon innovatrice si on veut qu'ils protègent les écosystèmes naturels du Canada à long terme. »
Site Web de Parcs Canada (www.parcscanada.gc.ca)

Les 39 parcs nationaux du Canada couvrent près d'un quart de million de kilomètres carrés, soit environ deux pour cent des terres émergées du Canada. Le réseau des parcs nationaux englobe actuellement plusieurs des écosystèmes uniques au Canada et accueille chaque année plus de 14 millions de visiteurs. La gestion de nos parcs nationaux est assurée par un personnel expérimenté spécialisé en sciences naturelles et sociales - experts forestiers, biologistes de la flore et de la faune, botanistes, naturalistes, géographes, statisticiens, gardes, guides-interprètes, gestionnaires et personnel administratif - dont la tâche consiste à préserver, à protéger et à promouvoir l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.

Bien que la science n'ait joué qu'un rôle plutôt modeste dans les débuts de l'histoire des parcs, diverses pressions causées par l'utilisation des terres et autres changements environnementaux, ainsi que par l'accroissement du tourisme et du développement commercial et résidentiel dans les parcs, a suscité un besoin pour davantage de recherches scientifiques. Il est aujourd'hui clair que la science peut et doit jouer un rôle fondamental dans le maintien de l'intégrité écologique.

Au cours des années 1980, Parcs Canada a amorcé une lente mise à jour de sa capacité interne de recherches en embauchant certains gardes ayant une formation universitaire et en établissant des postes d'écologistes dans des parcs de l'Est et, plus récemment, de biologistes voués à la conservation dans des parcs de l'Ouest. De plus, une somme considérable de connaissances scientifiques nous parvient d'autres organismes. De nos jours, le rôle de la science en matière de gestion des parcs va croissant, mais de nouveaux progrès à cet égard demeurent nécessaires.

Voici quelques exemples récents de l'utilisation de la science dans les parcs nationaux du Canada.

Analyse de l'ADN
Un investissement substantiel en 1993 et l'appui soutenu de Parcs Canada à la mise sur pied d'un laboratoire d'analyse de l'ADN et de traitement tissulaire à l'Université de l'Alberta ont permis d'amasser des informations cruciales sur les ours, les truites, les bisons, les caribous et d'autres espèces de partout au Canada. Ces informations

.../2

s'avéreront utiles non seulement pour leur valeur judiciaire dans la lutte contre le braconnage dans les parcs nationaux, mais également comme élément fondamental de notre compréhension de la répartition des espèces et de leurs relations entre elles. Par exemple, l'information obtenue sur l'ADN des ours grizzlis dans les parcs des Rocheuses et dans les provinces avoisinantes de la Colombie-Britannique et de l'Alberta a servi de pierre angulaire au programme de conservation des ours de ces trois juridictions.

Parc national du Canada Kouchibouguac

Le droit de la population locale de pratiquer certaines activités traditionnelles, telle la pêche aux grosses palourdes, a été reconnu. Au début de la dernière décennie, plusieurs études sur les populations de grosses palourdes ont mis en lumière un problème de surexploitation qui a mené à la fermeture des récoltes et à des pertes de revenus pour certains pêcheurs. Un programme de surveillance subséquent, appuyé sur un système de positionnement global différencié, sur les connaissances traditionnelles des pêcheurs et sur un système d'information géographique, a produit une carte de répartition des parcs de palourdes, incluant leurs densités et la distribution des tranches d'âge. Il en a résulté la mise en oeuvre d'un système de récoltes en rotation qui s'appuie sur de saines estimations de la capacité de chaque parc de palourdes à produire des récoltes d'une façon durable et qui protège les populations de palourdes.

Parc national du Canada de La Mauricie

En 1990, le parc national de la Mauricie organisait un atelier dont les résultats ont jeté les fondements de son programme actuel de gestion des incendies. Ce programme est le fruit de recherches d'avant-garde sur le rôle naturel du feu. Se basant sur l'expertise de nombreux partenaires provenant d'université ainsi que d'organismes fédéraux et provinciaux, le parc a procédé à une série d'incendies contrôlés de manière à permettre la régénération des plantes pyrophytes.

La surveillance du pin blanc dans ces zones d'incendies fournit d'importants renseignements aux experts forestiers sur la façon de le régénérer. Ces recherches, largement diffusées, sont maintenant appliquées à l'extérieur du parc pour la régénération du pin blanc et du pin rouge à des fins commerciales.

Parc national du Canada de La Pointe-Pelée

Avant 1970, une large portion de ce qui constitue maintenant les terres du parc, notamment des vergers de pommes qui étaient des propriétés privées, était soumise à une culture intensive. Le personnel du parc en est venu à se demander si la disparition des reptiles et des amphibiens de la Pointe-Pelée n'était pas reliée à la présence rémanente de pesticides auparavant utilisés.

.../3

Au début des années 1990, le Centre canadien des eaux intérieures et le *Great Lakes Institute for Environmental Research* de l'Université de Windsor ont confirmé la haute teneur en D.D.T. des échantillons de sol et de sédiments prélevés en trois endroits du parc. Parcs Canada a rapidement réagi afin de protéger la santé des visiteurs et du personnel en restreignant l'accès des sites les plus contaminés et en déplaçant des installations.

Parc national du Canada Ivvavik

Les études menées par la Commission géologique du Canada avec le soutien de Parcs Canada aident les archéologues et les autres scientifiques à surveiller et à sauvegarder d'importants sites culturels de l'Arctique, le long des côtes de la mer de Beaufort. Un de ces sites est situé dans le parc national du Canada Ivvavik au Yukon.

En déterminant le taux d'érosion du littoral, les planificateurs, de concert avec le ministère de la Défense nationale, ont pu établir un plan de nettoyage de la station Komakuk Beach du réseau DEW, plan qui comprend l'identification des sites d'enfouissement à enlever et ceux à conserver tel quel.

Parc national du Canada Kluane

Une étude sur la nature sauvage menée en 1996 a révélé que les visiteurs de la vallée de la rivière Alsek dans le parc national du Canada Kluane au Yukon appuyaient la préservation de l'environnement naturel du parc et chérissaient ses écosystèmes inaltérés et ses panoramas splendides.

Cette recherche a fermement confirmé l'objectif prioritaire du parc visant le maintien de son caractère sauvage par l'utilisation de terrains de camping désignés et par l'établissement de zones sauvages où la présence humaine est interdite. L'ensemble de ces mesures aident à préserver l'intégrité écologique du parc national du Canada Kluane.

Réserve de parc national du Canada Gwaii Haanas

Parcs Canada a recours à la science, y compris les connaissances écologiques traditionnelles, aux îles de la Reine-Charlotte dans la réserve de parc national Gwaii Haanas en Colombie-Britannique, afin de réparer quelques-unes des conséquences imprévues de l'activité humaine sur la nature.

À Skung Gwaii, l'une des îles où a été introduit le cerf, des projets de surveillance et de restauration ont déjà été entrepris. Ailleurs, les scientifiques de Parcs Canada travaillent à répertorier les espèces végétales de manière à déterminer si une aide leur est nécessaire pour qu'elles se remettent, elles aussi, du surpâturage. Ils documentent également la riche tradition orale du peuple Haïda et l'utilisation médicinale, spirituelle et quotidienne qu'il fait des plantes locales.

FICHE D'INFORMATION

DES PLAFONDS AU DÉVELOPPEMENT DANS LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada a clairement entendu la population canadienne lui affirmer la nécessité d'imposer des plafonds à la croissance au sein des parcs nationaux. Parcs Canada a aussi bien entendu ce message. Durant les dernières années, Parcs Canada a pris des mesures énergiques pour veiller à une gestion de la croissance et du développement assurant à long terme la protection des parcs nationaux.

Initiatives récentes :

- Le Groupe d'étude sur la vallée de la Bow (Banff) a été mis sur pied en 1994 afin de proposer des recommandations visant à établir une gestion à long terme de la vallée de la Bow (Banff) qui soit apte à en maintenir l'intégrité écologique tout en permettant de conserver à leurs niveaux appropriés le développement et l'accès des visiteurs.

- En 1996, la ministre Copps a rendu publics les résultats de l'étude sur la vallée de la Bow (Banff) qui démontrent le caractère cumulatif, sans être immédiatement apparent, des effets du développement sur l'intégrité écologique. Au même moment, la ministre Copps procédait à l'annonce d'un moratoire sur le développement commercial du parc national du Canada Banff. De plus, elle a également annoncé des mesures précises pour la restauration du corridor faunique de la région des Cascades.

- La réponse aux recommandations du Groupe d'étude sur la vallée de la Bow (Banff) a été confirmée par le dépôt du plan directeur du parc national du Canada Banff en avril 1997. Ce plan directeur préconisait les mesures suivantes :
  - établir l'intégrité écologique comme priorité numéro un;
  - établir des indicateurs quantitatifs de l'intégrité écologique;
  - établir le cadre visant les plafonds de développement;
  - fournir des directives claires pour un usage approprié.

- Le 26 juin 1998, la ministre Copps procédait à l'annonce :
  - d'un cadre législatif concernant l'établissement des limites du territoire de chacune des sept collectivités situées dans les parcs nationaux, l'établissement de plafonds permanents au développement commercial et la conformité au principe d'absence d'impacts environnementaux négatifs nets de tous les futurs plans communautaires;
  - de la directive voulant qu'on termine les plans communautaires des collectivités de parc, lesquels fourniraient une stratégie de gestion de la croissance.

- En octobre 1998, une commission est créée pour examiner la nature, l'étendue et le taux de développement des logements commerciaux périphériques (LCP) dans les parcs des Rocheuses. Le rapport de cette commission sera publié prochainement.

.../2

La Commission sur les LCP s'est également vu confier le mandat de mener un examen public des ébauches de lignes directrices concernant les stations de ski situées dans les parcs nationaux des Rocheuses. En avril 1999, des directives sur les lignes directrices concernant les stations de ski sont émises afin de s'assurer que la gestion de ces stations est conforme aux principes visant : une utilisation appropriée; l'établissement de limites claires au développement; des pratiques administratives tenant compte de la situation géographique au sein du parc; ainsi que la notion d'absence d'impacts environnementaux négatifs nets.

- En novembre 1998, la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada était créée. Son objectif : évaluer l'approche poursuivie par Parcs Canada en vue du maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.

Toutes ces initiatives ont été élaborées par suite de consultations publiques. L'étude de la vallée de la Bow (Banff) et le plan directeur du parc national du Canada Banff ont d'ailleurs donné lieu aux consultations publiques les plus vastes jamais tenues par Parcs Canada.

L'ensemble de ces initiatives fournit à Parcs Canada les outils nécessaires pour entamer le 21e siècle en répondant aux attentes de la population canadienne et du monde entier à l'égard des parcs nationaux du Canada. L'objectif de Parcs Canada est de maintenir et de restaurer l'intégrité écologique de façon à ce que les futures générations puissent continuer d'apprécier ce patrimoine naturel et d'en bénéficier.

- 30 -